

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mardi 16 décembre 2025 à 20h30

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Bernard LANDIECH.

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (9) : Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, Denise WUILQUE, William CAYROL, Jean-Michel ASTOUL, Françoise DESSAINT, Patrick MAISONNEUVE, Jean-Yves MEAUDE
Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025	Absent(e)s et excusé(e)s (1) : Pascal BANIZETTE Représenté(e)s (0) : Secrétaire de séance : Richard DELORME

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance;
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente;
- Demande de dérogation pour inscription scolaire d'un élève résident de la commune;
- Convention d'entretien des routes départementales de la commune de Cassagnes en agglomération;
- Devis complémentaire toiture Fournil;
- Questions diverses.

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Bernard LANDIECH procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente.
Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

DEL 2025 033 Nomination d'un secrétaire de séance :

Votants : 9	Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 0	
-------------	----------------	------------------	-----------------	--

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NOMME Monsieur Richard DELORME secrétaire de séance.

DEL 2025 034 Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Votants : 9	Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 0	
-------------	----------------	------------------	-----------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Considérant que le projet du procès-verbal de la séance du **25/11/2025** a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à approuver, avec observations éventuelles, le procès-verbal de la précédente séance;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE sans observation le procès-verbal de la séance du **25/11/2025**.

DEL 2025 035 Convention d'entretien des routes départementales de la commune de Cassagnes en agglomération :

Votants : 9	Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 0	
-------------	----------------	------------------	-----------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de conventionnement relatif à l'entretien des routes départementales de la commune en agglomération qui détermine notamment les conditions de répartition des dépenses et des compétences concernées entre la commune de Cassagnes et le Département du Lot.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant les termes de la convention d'entretien des routes départementales de la commune de Cassagnes en agglomération, proposée par le Département du Lot et annexée à la présente délibération;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ladite convention d'entretien des routes départementales de la commune de Cassagnes en agglomération;

- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est fait lecture de la demande de dérogation à la carte scolaire formulée par une administrée qui souhaite scolariser son fils à l'école primaire publique de Montayral (47), motivée par l'implantation du lieu d'activité professionnelle des parents, respectivement sur Montayral (47) et Salles (47). Monsieur le Maire rappelle que la scolarisation des enfants résidents de la commune dépend de l'école primaire publique de Puy l'Evêque. Considérant les conditions géographiques et professionnelles des demandeurs et de leur famille, le Conseil municipal, par 8 (huit) voix pour et 1 (une) abstention pour demande de confirmation des conditions tarifaires, accepte la scolarisation dudit élève à l'école primaire de Montayral (47) et dit que la participation financière induite par cette dérogation sera assumée par la commune de Cassagnes au prorata de la durée de résidence des parents ou représentants légaux sur son territoire.
- Monsieur le Maire fait état des propositions financières réalisées pour la pose de tuiles de ventilation sur la toiture du Fournil. Après étude, le devis établi par l'entreprise Charpentes Eveno, pour un montant de 1195,00 € HT (1434,00 € TTC) est retenu.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire, Bernard LANDIECH

Le secrétaire de séance, Richard DELORME